

Les Amis de la Terre Haute-Savoie
Maison des Associations
23 Allée des Harmonies
74960 Cran-Gevrier
06/24/27/45/04
contact@amisdelaterre.org



www.amisdelaterre.org

COMMUNIQUE DE PRESSE : Une mobilisation qui fera date (le 21 Juin 2011)

Concertation : n.f. Action, fait de se concerter, en particulier Dans le domaine politique et social.

Concierter : v.t. (ital. Concertare). Préparer une action en commun. *Concierter un projet, un mauvais coup avec qqn.* **Se concerter** v.pr. S'entendre pour agir ensemble. (*)

Les Amis de la Terre Haute-Savoie tiennent à remercier chaudement tous ceux avec qui nous nous sommes concertés afin de préparer la troisième chaîne humaine, en 5 ans, pour défendre et protéger le Lac d'Annecy. Au dire de tous les participants ce fut un succès totalement incontestable...reste à voir les réactions et les effets qu'elle provoquera.

En préambule, il nous semblait important de rappeler la définition d'un mot utilisé par certains sans qu'ils sachent, visiblement, exactement ce qu'il veut dire. Concierter, cela se fait AVANT le lancement d'un projet, autrement, il ne faut pas s'étonner de susciter des réactions hostiles.

De plus, prétendre envisager de concierter les acteurs concernés tout en décidant d'engager 220.000 Euros H.T. dans une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation (cf la décision du bureau de la C2A en date du 27 Mai 2011 jointe à ce CP), est un très mauvais signe...en même temps, au vu de l'unanimité citoyenne contre ce projet, nous imaginons aisément que la position du Président de la C2A n'est pas des plus confortables.

Bien entendu, nous ne confondons pas mobilisation avec concertation ou discussion. Cela dit cette journée du dimanche 19 Juin est sans conteste une belle démonstration et une confirmation de position commune défendue par des personnes aux opinions parfois divergentes.

Laissons de côté les affirmations inconvenantes, et à la limite de la diffamation, cherchant à classer dans des cases plus ou moins inconfortables les opposants à ce qui constitue une hérésie.

M. Bosson l'a rappelé : « si un tel projet aboutissait, il constituerait un abandon d'une politique qui satisfait le désir de la majorité de la population, et qui consiste à ne rien bâtir entre le Lac et la première voirie ».

Difficile de dire si cette chaîne humaine sera suffisante pour faire changer d'avis nos chers conseillers d'agglo. Difficile de dire si nous devons aller plus loin que le simple blocage symbolique de la circulation. Une simple analyse de la situation politique et un rapide retour sur le dernier scrutin cantonale devrait en éclairer quelques-uns sur les choix qui s'imposent.

Mais nous réjouissons d'un tel déploiement de bonne volonté, le jour de la fête des pères, qui a vu la réunion de plus de 700 personnes, ne nous exonère pas de répondre point par point aux affirmations évasives et mensongères de M. Rigaut et de M. Accoyer, lequel contrairement à son habitude s'est trouvé obligé de sortir du bois où il a l'habitude de rester tapi lorsqu'il s'agit d'égratigner la Loi Littoral (dans sa lettre ou dans son esprit).

Nous invitons chacun à se procurer les éditions des samedi 18 et dimanche 19 Juin du Dauphiné Libéré, ainsi que l'édition du jeudi 16 Juin de l'Essor Savoyard pour comprendre la teneur de notre réaction (pour ceux qui ne peuvent se les procurer, qu'ils s'arment de patience, nous les mettrons en ligne sous peu sur notre site Internet).

Il apparaît que sur ce projet de Centre de Congrès, la seule concertation de M. Rigaut a eu lieu avec M. Accoyer tant leurs justifications sont semblables, leur mauvais coup est tellement grossier qu'ils tentent éperdument de le camoufler derrière une soi-disant utilité publique, pour un équipement probablement utile mais dans lequel peu d'entre les anneciens auront l'occasion de pénétrer.

1°) Personne n'a jamais parlé de privatisation du secteur. Nous parlons de bétonnage et d'un plan non avoué, mais évident, de développement hôtelier du secteur du petit-port à Annecy-le-Vieux.

2°) Puisque M. Accoyer tient tant à rendre au public les espaces actuellement occupés par des familles qui souhaitent conserver leurs biens, pourquoi ne commence-t-il pas par ouvrir le parc de la Villa « le Sud » (dite aussi Villa Abeille) propriété de la Ville d'Annecy-le-Vieux qu'il administre ?

3°) M. Accoyer, pourtant soucieux de la bonne gestion des deniers publics (dixit le dernier bulletin de la C2A), ne trouve rien à redire à l'achat au prix fort de propriétés privées faisant ainsi exploser le budget de ce centre de congrès. Nous estimons que c'est un gouffre financier dans lequel l'agglomération plongera.

4°) Construire un centre de congrès, au bord du Lac, et l'enterrer au 2/3 en faisant là aussi exploser le budget, quitte à allonger la durée des remboursements, nous paraît tout aussi dangereux pour les finances publiques. Il ne nous semble pas que les caisses de la C2A débordent à ce point. Après l'explosion du budget Annecy 2018, peut-être devrions-nous jouer la carte de l'économie... à moins de procéder à un emprunt toxique, façon cale-sèche de Sevrier.

5°) Nous n'avons jamais entendu l'association « Lac d'Annecy Environnement » défendre quelque terrain que ce soit, et encore moins le terrain Balleydier. Nous non plus d'ailleurs, la seule chose que nous disons c'est que la presqu'île d'Albigny est le pire des sites possibles, et que d'autres possibilités existent, moins polémiques.

6°) Les plans exhibés par M. Accoyer sont tellement approximatifs qu'ils révèlent à eux seuls la volonté de cacher la vérité. La prochaine fois nous lui conseillons de faire une croix à l'emplacement du futur centre de congrès, les citoyens n'y verront que du feu.

7°) Le chantage à l'emploi ne marche pas. Il y a bien d'autres solutions que de vouloir à tout prix développer un tourisme haut de gamme. D'abord, d'autres formes de tourisme existent. Ensuite, remplacer des emplois industriels qualifiés par des emplois de service sous-payés ne constitue pas vraiment un projet ambitieux. Enfin, quel que soit le site retenu ce centre de congrès créera le même nombre d'emplois, et le rapprocher du centre-ville encore davantage selon les commerçants. Cela vaut aussi pour les participants au MIFA qui devraient continuer à fréquenter ce fabuleux festival d'animation, qui fait la fierté de tous les anneciens, en étant ailleurs que sur la presqu'île d'Albigny.

8°) M. Rigaut n'a peur de rien. Dans son interview à l'Essor Savoyard, il nous explique posément qu'en l'espèce la Loi Littoral est respectée, en affirmant qu'il sera toujours là pour la défendre, puis, quelques réponses plus loin il se félicite du combat de M. Bosson en se déclarant « *heureux qu'il continue à défendre la Loi Littoral* »... nous nous en félicitons également. Quant au respect de la Loi, les tribunaux trancheront, si besoin.

9°) Parler de préjugés, ou d'opposition d'un autre ordre, ne constituent pas des arguments. Dire que M. Accoyer est plutôt du côté des bétonneurs n'est pas un préjugé, c'est un fait connu et reconnu de tous. Et M. Rigaut qui nous demande des éléments objectifs pour dire pourquoi nous sommes contre devrait en trouver quelques-uns ici ; notre opposition n'est ni systématique, ni d'un autre ordre. Nous n'avons tout simplement pas la même vision du Monde, nous ne défendons pas les mêmes projets, chacun d'entre nous est légitime et nous n'avons pas besoin de nous abriter derrière quoi que ce soit, ni une Loi, ni un statut, ni un tablier.

10°) L'agglomération annecienne s'est énormément développée ces dernières années. L'urbanisation est galopante et la congestion guette. Il est certainement temps de faire le point et de mettre sur la table l'ensemble des projets afin de décider ensemble ce que nous voulons faire de notre territoire, et à quel prix.

Les conseillers d'agglomération doivent se réunir dans les prochains jours. C'est l'occasion d'abandonner ce site, de faire gagner du temps à tout le monde et d'apaiser des tensions qui ne vont faire que s'exacerber si la C2A persiste dans ce qui est une erreur, humaine.

M. Accoyer avait raison, en 2006, lorsqu'il écrivait que les citoyens ne laisseraient pas se réaliser un tel équipement portant atteintes à l'environnement direct du Lac. Et pourtant, à l'époque il n'était pas question de construire un centre de congrès « les pieds dans l'eau », alors, M. Accoyer, imaginez l'exaspération que provoque votre projet aujourd'hui et vous comprendrez qu'y renoncer vous honorera.

(*) source : Le Petit LAROUSSE 2002